

|  |
| --- |
| **CADRE DE REPONSE DU LOT 2** |

**MARCHÉ PUBLIC DE MANDAT DE MAÎTRISE D’OUVRAGE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Lot 02 : Marché de mandat pour l’opération Jean Roget CPER XV |  |

**Université Grenoble Alpes**

DGDPAT

CS 40700

38400 Saint Martin d'Hères

Consultation : 25PIA046

*Il est souhaité que ce cadre de réponse comporte un nombre maximum de 15 pages*

**2.1- Pertinence de la composition de l’équipe au vu de la personne responsable de l’exécution de la mission et de l’équipe œuvrant (expériences, compétences et formations) au regard de leurs CV : 20%**

**L**es candidats doivent présenter l’équipe nominative mise en place pour assurer l’exécution du présent marché. Les candidats indiquent les ressources qui seront affectées ainsi que les ressources « suppléantes » en cas d’indisponibilité des ressources affectées, et parmi ces ressources **la personne responsable de l’exécution de la mission**.

Les candidats doivent fournir des éléments concernant l’organigramme des ressources humaines pour l’opération.

Les candidats doivent présenter l’expérience, la formation et les compétences des membres de l’équipe dédiés à l’exécution de ce marché ainsi que leurs références s’agissant de la réalisation de prestations similaires. Ils doivent fournir les CV des membres de l’équipe dédiés à l’exécution de ce marché

**2.2 – Pertinence de la méthodologie : 25%**

Les candidats doivent présenter des éléments détaillés exposant la compréhension du projet, de ses enjeux et de ses contraintes

Les candidats doivent présenter des éléments détaillés exposant la méthodologie proposée pour le management du projet (en particulier les outils en termes de management de projet, le reporting, l’ordonnancement et planification, le suivi des risques) ; le suivi budgétaire de l’opération

Les candidats doivent présenter des éléments détaillés exposant la méthodologie proposée s’agissant de la direction, la supervision, la préparation et la gestion de l’ensemble des partenaires ou intervenants de l’opération. Il est demandé aux candidats de présenter des éléments concernant la gestion des marchés.

Les candidats doivent détailler la méthodologie relative à la gestion de l’ensemble des procédures administratives et de sécurité et à la gestion administrative et comptable de l’opération ainsi qu’aux outils et sources d’optimisation

Les candidats communiquent au minimum un exemple de document relatif au suivi budgétaire, au suivi de la conception du projet et de sa réalisation

**2.3 – Pertinence de la décomposition des temps passés au regard des missions à réaliser : 10%**

NB : Il ne s’agit pas de proposer des délais plus restreints que dans le planning prévisionnel mais de fournir un planning cohérent, détaillé et avec un phasage pertinent en rapport avec les prestations à réaliser

Les candidats doivent détailler la gestion du calendrier prévisionnel de l’opération en faisant clairement apparaître le temps consacré à chaque étape du projet depuis la notification et jusqu’à la fin de la période de GPA.

Les candidats doivent produire dans leur offre une analyse du calendrier prévisionnel du maître d’ouvrage et confirmer leur engagement à respecter les délais globaux et intermédiaires.

Les candidats doivent justifier le montant forfaitaire du mandat de maîtrise d’ouvrage proposé et sa décomposition, par le nombre de jours estimés par type d’intervenant et par élément de mission

**2.4 – Pertinence des mesures RSE mises en œuvre dans le cadre de l’exécution des prestations : 5%**

Nb : Les éléments apportés en réponse doivent concerner le présent marché et non le fonctionnement global de l’entreprise (il ne s’agit pas de donner des éléments de politique générale de l’entreprise)

Les candidats doivent détailler les mesures RSE mises en œuvre dans le cadre des prestations notamment :

- leurs modes de déplacements pour l’exécution du présent marché (déplacements à l’UGA, déplacements sur le chantier…)

- leurs modalités de travail (télétravail, sur site…)

- le format des réunions (présentiel, visio, choix des lieux de réunion…)

- les modalités d’utilisation du papier

- les mesures mises en place pour l’allègement des flux numériques